

Liaison FERROVIAIRE QUIMPER - BREST EN DANGER

Madame, Monsieur,

La SNCF abandonne les usagers dès lors qu'ils ne se trouvent pas sur les grands axes reliant Paris. Sous couvert d'arrivée de la concurrence et de recherche de baisse de coûts, la Direction SNCF œuvre à l'abandon de toute offre de Service Public et à la déshumanisation des gares et des trains TER.

La réforme ferroviaire votée en Août 2014 et la loi MACRON sur la libéralisation des transports par autocar n'ont pour ambition que de privilégier les grands axes de transport ferroviaire au détriment des lignes secondaires dites "en antennes" dont l'axe Quimper/Brest fait parti.

Des travaux de modernisation étaient initialement prévus en 2014 sur la ligne Quimper - Brest. Ceux-ci auraient permis de doubler le trafic TER avec la création d'une double voie entre Landerneau et Hanvec et de réduire le temps de parcours à 59 min contre 1H14 aujourd'hui.

Ces travaux plus que nécessaires au regard de la vétusté de la voie ont été annulés faute de financement suffisant malgré les 75M€ apportés par le Contrat de Plan Etat Région et le Conseil Général du Finistère. Une nouvelle date de réalisation des travaux moins ambitieuse est annoncée en 2017.

Pourtant au lendemain du vote de la loi MACRON la communication de la direction nationale SNCF, jugeant la liaison ferroviaire Quimper-Brest vétuste et coûteuse, annonce qu'un transport par autocar peut tout à fait se substituer au train.

Elle ajoute qu'il n'y aura pas de concurrence entre l'autocar et le train qui doivent être complémentaires. SURTOUT S'IL N'Y A PLUS DE TRAIN SUR CETTE LIGNE !

Ces déclarations vont à contresens du projet d'avenir de modernisation pour le transport de voyageurs et de marchandises sur le Finistère en reliant la métropole Brestoise à la ligne ferroviaire Sud Bretagne et à Nantes.

Mais les trop nombreux reports de travaux apportent de l'eau au moulin de la direction nationale SNCF. La ligne continue de se dégrader rapidement et la circulation des trains se fait à la limite de la sécurité.

Ce qui entraîne des réductions permanentes ou temporaires de vitesse (60 km/h au lieu de 100 entre Châteaulin et Quéménéven, 80 km/h au lieu de 120 entre Quéménéven et Quimper, et à partir du mois d'avril de 60km/h au lieu de 120 entre Hanvec et Daoulas sur 17 km) rallongeant le temps de parcours, des retards importants ou la suppression de voyages.

De ce fait beaucoup d'utilisateurs potentiels renoncent à ce mode de transport économique, écologique et normalement rapide.

